

Règlement des ESCAPADES de Passion’Nantes

Passion’Nantes est une Association de retraités qui propose à ses adhérents 8 à 9 visites par an, entre octobre et juin.

Les visites sont organisées par le Bureau qui en gère le programme et les met en ligne sur son propre Site Internet.

Les visites sont généralement organisées le matin, suivies d’un temps convivial au déjeuner.

Pour s’inscrire il faut être adhérent de **Passion’Nantes**.

La description de la visite, le prix, l’organisation, le suivi des inscriptions, les relances, le suivi budgétaire sont assurés par le Bureau.

Avec près de 120 adhérents en juin 2018, les organisateurs essaient de proposer des visites pour au moins 60 personnes, voire plus si les conditions le permettent (Restauration, Guides, lieux de visite)

Dans ces conditions, certaines visites identifiées par le Bureau ou suggérées par des adhérents ne peuvent pas être prises en compte dans le programme de **Passion’Nantes** : nombre de visiteurs admis limité, horaire atypique, pas de possibilité de restauration etc..

Le Bureau a pensé qu’il y avait là un gisement de visites à petits effectifs, pouvant se positionner entre les réunions mensuelles, et souhaite les proposer.

Ces réunions seront appelées **Escapade**

Rôle de Passion’Nantes

Le Bureau examine le projet présenté par un adhérent (cf formulaire en annexe) en veillant à ce que la visite s’intègre bien avec le programme annuel et n’entre pas en conflit d’intérêt avec une visite mensuelle.

Il valide le projet

Il fixe avec lui une date et désigne un référent du Bureau.

Pour cette raison les projets qui sont proposés pendant les vacances sont privilégiés.

Quand tous ces points ont été validés, **Passion’Nantes** met la visite en ligne sur son site et envoie une notification à tous les adhérents et eux seuls.

Règlement des ESCAPADES de Passion’Nantes

Seuls les adhérents peuvent s’inscrire, et doivent régler immédiatement le prix de la visite par virement, à **Passion’Nantes**.

Le processus de règlement, de relance, d’annulation est le même que pour une visite mensuelle.

Le Trésorier rembourse l’organisateur sur présentation des factures.

Les éventuels bénéfices restent affectés à **Passion’Nantes**.

L’assurance RC de **Passion’Nantes** couvre cette visite comme pour une visite mensuelle.

Responsabilités de l’organisateur :

Le Bureau délègue à l’adhérent l’organisation de l’**Escapade**.

Celui ci tiendra informé son référent de l’avancement du projet.

Il établit les contacts avec l’entreprise ou l’interlocuteur qui reçoit.

Il rédige le texte de l’invitation, avec le titre, les horaires, les conditions, le lieu de rendez-vous, le nombre de visiteurs, le nombre de groupes, joint une ou deux photos et envoie l’ensemble au bureau de Passion’Nantes pour publication.

Il veille à respecter l’équilibre financier de la visite

Prix affiché :

Le Bureau fixe avec l’organisateur un prix pour la visite (prix qui doit intégrer les frais de restauration et de visite)

S’il y a des frais de transport : avion, train, péage, bus etc... ceux ci ne sont pas intégrés dans le prix de la visite.

Ils sont à gérer entre l’organisateur et les participants.

Pendant puis après la visite :

C’est l’organisateur qui règle les frais avec sa Carte Bancaire ou un chèque du compte de l’association.

Il établit une note de frais auprès du Trésorier.

A l’issue de cette Escapade, l’organisateur envoie un compte rendu et quelques photos ou vidéo que **Passion’Nantes** met en ligne.

Règlement des ESCAPADES de Passion’Nantes

Formulaire de projet d’une Escapade à présenter au Bureau

Nom de ou des l’organisateur(s) :

Titre proposé :

Bref descriptif du projet :

Lieu de rendez vous :

Heure de rendez vous :

Durée estimée de la visite :

Dates proposées :

Nombre de visiteurs admis :

Nombre de groupes, si nécessaire :

Prix demandé et décomposition de ce prix (guide, droits d’entrée, repas, café etc..)

Exigences particulières : (sécurité, sûreté etc..)

Divers :